

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD3026

présenté par  
Mme Park, rapporteure

-----

#### ARTICLE 32 QUATER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« relève »

le mot :

« relèvent ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.